

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 08 novembre 2022

N/Réf. : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENault, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNEROY.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2022-054 COUT LAUREAT CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE- Spécialité Musique Discipline Trombone- SESSION 2022

Le Centre de gestion de la Fonction publique d'Indre et Loire a organisé, au titre de l'année 2022, un concours externe, interne et 3^{ème} voie d'accès au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone », pour 24 postes répartis comme suit :

- Concours interne : 8 postes
- Concours externe : 12 postes
- Troisième concours : 4 postes

Les épreuves se sont déroulées sur la période du 7 février 2022 au 18 mai 2022.
Sur les 46 candidats inscrits, 34 ont été admis à concourir et 32 se sont présentés aux épreuves.

L'annexe financière détaille les coûts de l'opération qui s'élèvent à un total de **33 090.20 €**. Ceux-ci seront couverts par le budget de la coordination en application du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des CDG de la Région Centre Val de Loire 2022-2024.

Considérant le nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude (18), il est proposé de fixer le coût du lauréat du concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone » à **1838.34 €**.

Celui-ci sera applicable aux CDG coordinateurs dont dépendent les lauréats relevant de leur ressort géographique.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de la coordination sur l'article 7085

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la région Centre-Val de Loire 2022-2024,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion de la région Centre Val de Loire relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion,

Vu l'arrêté 21-220 du 22 juillet 2021 portant ouverture au titre de l'année 2022 d'un concours externe sur titre avec épreuves, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours sur épreuves d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Considérant qu'il convient de définir le coût par lauréat afin de solliciter le remboursement de ce dernier auprès des autres centres de gestion coordonnateurs,

Considérant le bilan financier du concours présenté en annexe,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

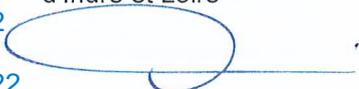
D'approuver l'annexe financière ci-jointe ;

D'arrêter le coût du lauréat à **1838.34 €** pour la session 2022 du concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone » ;

D'autoriser Monsieur le Président à demander le recouvrement des sommes dues.

Fait et délibéré, le 8 novembre 2022
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire

Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022
Acte reçu en Préfecture le :
Acte publié électroniquement le : 22/11/2022
ACTE EXECUTOIRE


Jean-Gérard PAUMIER

**A-2022-054 COUT LAUREAT CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE- Spécialité Musique Discipline
Trombone- SESSION 2022**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'INDRE ET LOIRE



**Coût lauréat -Concours Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe
spécialité Musique, discipline Trombone -Session 2022**

Nombre de postes ouverts	24
Nombre de candidats admis à concourir	34
Nombre de lauréats	18

Coûts par nature	Direct	Clé de répartition	Indirect CEP	Clé de répartition	COUT GLOBAL
1-Personnel					
Agents du Centre de gestion					
salaires + charges	8 858,49 €	1			8 858,49 €
Intervenants extérieurs					
Indemnités ntervenants extérieurs + charges (surveillants-jury-examineurs-correcteurs)	16 308,93 €	1			16 308,93 €
Frais déplacement intervenants extérieurs	2 385,92 €	1			2 385,92 €
Restauration	1 811,96 €	1			1 811,96 €
Hébergement	1 824,00 €	1			1 824,00 €
2-Administration					
Accordage d'instrument	190,00 €	1			190,00 €
Achat carte Kdo (élèves concours filière artistique)	110,00 €	1			110,00 €
Fournitures administratives	70,76 €	1			70,76 €
Frais postaux	118,04 €	1			118,04 €
Frais de télécommunication			603,69 €	0,1580078	95,39 €
Informatique			5 378,64 €	0,1580078	849,87 €
3-Structure					
Fluides (gaz, eau, électricité..)			693,79 €	0,1580078	109,62 €
Carburant			76,61 €	0,1580078	12,10 €
Entretien bâtiment public (réparations et nettoyage)			1 254,17 €	0,1580078	198,17 €
Entretien réparations véhicules			20,72 €	0,1580078	3,27 €
Maintenance			658,38 €	0,1580078	104,03 €
Assurance (bâtiment + véhicule)			250,92 €	0,1580078	39,65 €

Les charges indirectes sont issues des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédant l'année de l'évènement et affectées au concours selon une clé de répartition qui proratis la charge en fonction du temps de travail cumulé du personnel du CDG ayant pris part à l'organisation de l'évènement par rapport au temps de travail annuel de l'unité concours

Calcul de la clé de répartition:

Temps de travail annuel de l'unité concours (0,8 ETP*2) 2560
 Temps de travail cumulé personnel CDG sur évènement 404,5
 Clé = 0,1580078

TOTAL Frais Directs 31 678,10 €

TOTAL Frais Indirects 1 412,10 €

TOTAL Recettes - €

COUT TOTAL CONCOURS/EP 33 090,20 €

COUT LAUREAT 1 838,34 €